

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 décembre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/11/2016

*L'an deux mille seize et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 19

Dont Présents non votants : 1

**Présents :** Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN

Représentés : 2

**Représentés:** Luc SALLES par Jean ARCAS, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Votants: 20

Pour: 20

**Présents non votants :** Jean-Noël BADENAS

Contre: 0

**Excusés:** Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL

Abstentions: 0

**Absents:**

### Objet: Lancement du projet culturel du Pays d'Art et d'Histoire

Le patrimoine naturel et culturel du Pays Haut Languedoc et Vignobles est dense et diversifié, mais trop souvent méconnu et mésestimé. C'est pourquoi, le territoire s'est lancé à la conquête du label Pays d'Art et d'Histoire, garantissant la pérennité et la reconnaissance de son capital patrimonial.

Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une **démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie.**

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : **assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.**

Pour le Pays d'Art et d'Histoire, il s'agit de répondre à un **enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel.**

L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité, par ses habitants suppose des actions en profondeur autour du patrimoine, remarquable ou plus modeste, notamment en termes de sauvegarde, de valorisation mais également d'animation et de promotion de la qualité architecturale et paysagère. La mise en place d'un projet culturel dédié aux patrimoines est une priorité.

Le patrimoine doit être expliqué, interprété, mis en scène. L'accent doit être mis sur la médiation, sur le déploiement d'une politique culturelle forte, mettant en lumière et en valeur l'architecture et les patrimoines. Le label doit proposer une programmation qui interpelle les publics, les questionne et les place au cœur d'un processus d'implication.

Afin d'asseoir son projet culturel, le Pays d'Art et d'Histoire participera au calendrier de rendez-vous coordonnés par le Ministère de la Culture et de la Communication et les Directions de l'Architecture et du Patrimoine : le Mois de l'Architecture (mai-juin), la Nuit Européenne des Musées (mai), les Journées Nationales de l'Archéologie (juin), les Journées Européennes du Patrimoine (septembre).

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2016
034-253403554-20161202-2016_02_12_04-DE

Ce calendrier constituera une offre culturelle distincte de la saison touristique et s'inscrira dans une programmation permanente et élargie. Compte-tenu de sa taille et de sa dynamique territoriale, le label proposera une programmation itinérante, génératrice de partenariats avec les collectivités, complémentaire des programmations culturelles existantes et misant sur la dimension pédagogique et intergénérationnelle.

.../...

Cette programmation sera diversifiée : expositions, randonnées patrimoniales, cycle de contes, éduc'tour... Elle tiendra compte de la saisonnalité et des différents publics visés : animation en saison/hors saison, visiteurs/population locale, grand public/publics spécifiques. Elle s'appuiera essentiellement sur un calendrier de visites, de conférences, d'animations culturelles.

Cette opération, inscrite dans la candidature, la convention et le programme d'actions du PAH, a été présentée au Conseil National des VPAH le 19 février et validée par le comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire (le 5 juillet 2016) et fera l'objet d'une présentation lors de la commission développement économique (le 24 octobre 2016).

Le coût total de l'opération s'élève à 59 304,47€ TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

– de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour	36 768,76 €
– du Conseil Départemental de l'Hérault pour	10 674,80 €
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de	11 860,91 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016, autoriser Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016, et autorise Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 02 décembre 2016.

Le Président,  
**Francis BOUTES**



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/12/2016 034-253403554-20161202-2016_02_12_04-DE